



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.125

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

4 excusés : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

3 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

CONVENTION AVEC LE FGDON – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE, LE PIGEON ET LE RAGONDIN SUR LE DOMAINE PUBLIC

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'annexe à l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier communauté » ;

VU la délibération 2021.173 en date du 23 septembre 2021 portant adhésion pour la période 2021-2024 à la convention multi-services proposée par le FGDON 35 :

CONSIDERANT la nécessité d'une lutte contre les nuisibles sur l'espace public communal ;

Monsieur Alain CLÉRY, Adjoint au Maire délégué à la Voirie et aux Espaces Verts, rappelle que par délibération 2021.173 en date du 23 septembre 2021, la Commune de Liffré adhère à la convention multi-services proposée par le FGDON, intervenant en matière de lutte contre les nuisibles.

Au regard des besoins identifiés précisément sur la commune, il est désormais proposé, conformément à l'avenant n°1 à cette convention transmis en annexe à la présente note, d'activer les services personnalisés suivants auprès du FGDON 35 :

- Lutte contre la prolifération des rongeurs aquatiques exotiques (RAE) au prix forfaitaire de 750€ par an, dans la limite de 15 passages annuels ;
- Lutte contre le frelon asiatique sur le domaine public au tarif unique et forfaitaire de 65€ par foyer traité

Cette action est complémentaire à celle opérée par Liffré-Cormier communauté qui participe financièrement aux interventions réactives sur le domaine privé des seuls particuliers ;

- Intervention complémentaire, au besoin, en ce qui concerne le pigeon feral sur les bâtiments et espaces publics communaux dans un but de salubrité publique et de protection de l'intégrité des structures bâties : 120 € l'unité.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 tels que rédigés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ


Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr